



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E207718

VALABLE JUSQU'AU 26/01/2027

ÉDITÉ LE

22/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/11/2023

Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON

Siret : 981 397 961 00013

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4764940

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000011219005504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000011219005504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : CIEVAC

3 RUE DU POINT DU JOUR
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

Téléphone : 03 80 52 76 27

Portable : 0757767192

Fax :

Site Internet : www.cievac.fr

E-mail : comptabilite@cievac.fr

Responsabilité légale :

SCHROEDER ANTHONY DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111 PROB	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	27/01/2025
5212 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	27/01/2025
5213 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	02/02/2026
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	27/01/2025
5312 PROB	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	02/02/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	27/01/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	27/01/2025
o Ventilation mécanique	27/01/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.